



**PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 27 JANVIER 2014**



Date de convocation :
20 janvier 2014

Date d'affichage :
20 janvier 2014

Nombre de conseillers :

En exercice 13

Présents 12

Procuration 1

L'an deux mil quatorze, le vingt-sept janvier à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Paulette RICHEUX, Maire de Clayes.

Etaient présents :

Mmes RICHEUX, CARESMEL, MÉNARD, TROISMOULINS
MM. PÉAN, MENEUX, SICOT, RENOUX, BARBE, JAUNET, LE GARREC,
MUSSETA.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent représenté : M BLOUTIN

Procuration : M BLOUTIN à M MENEUX

Madame Annie CARESMEL a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2013 est adopté à l'unanimité

DEL 081-14-001 : RÉNOVATION DE LA MAIRIE : VALIDATION APD ET DEMANDE SUBVENTION DETR

Par délibération n°081-13-059 en date du 7 octobre 2013, le Conseil Municipal a attribué la Maîtrise d'œuvre du projet de rénovation de la Mairie au groupement Liouville & Jan + Ecodiag.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'Avant-Projet Détaillé (APD) remis par la Maîtrise d'œuvre. Il en résulte un coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage la Maîtrise d'œuvre de 454 000,00€ ht.

Elle propose aux membres du Conseil Municipal de valider cet APD.

Vu la circulaire préfectorale du 28 novembre 2013, le projet de rénovation de la Mairie s'inscrit dans le cadre d'éligibilité de la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (DETR), avec un taux de subvention de 40% pour un montant plafond de 400 000,00€ ht.

Madame Le Maire propose de solliciter de l'État une subvention au titre DETR 2014.

Le plan de financement, à ce jour, se présente comme suit :

- Coût prévisionnel ht	454 000,00 €
- Maîtrise d'œuvre ht	28 000,00 €
- DETR	160 000,00 €
- Autofinancement	322 000,00 €

Après délibération, **à 7 voix contre 5**, le Conseil Municipal :

- ♦ refuse d'approuver l'Avant-Projet Détaillé (APD) pour un montant prévisionnel des taux de 454 000,00€ht ;

A noter que le rejet de l'APD entraîne l'impossibilité de solliciter la DETR pour 2014

DEL 081-14-002 : PLATE-FORME DE SERVICES AUX COMMUNES DE RENNES MÉTROPOLE
« TOPOGRAPHIE ET RÉSEAUX »

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au projet de plate-forme de service "Topographie et Réseaux" de Rennes Métropole afin de permettre la numérisation et l'exploitation des réseaux communaux.

Rennes Métropole propose aux communes des procédures d'encadrement technique de prestations d'acquisition de données topographiques et réseaux ainsi qu'une organisation autour d'une base de données mutualisée « Le Référentiel Communautaire Topographique et Réseaux ». Cette base de données centralisera et capitalisera les informations recueillies qui vont permettre aux communes de satisfaire à leurs obligations réglementaires et aux nécessités de leur gestion.

Après délibération, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal décide :

- ♦ d'approuver la constitution d'un groupement de commandes relatif à l'acquisition de données topographiques et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention constitutive de groupement selon le projet annexé à la présente délibération ;
- ♦ d'autoriser Madame le Maire à exécuter le ou les marchés élaborés par le groupement, à émettre avec les cocontractants retenus des commandes de prestations, ainsi que tous documents utiles à intervenir dans le cadre de l'exécution ;
- ♦ d'approuver la convention de mise en place et d'organisation dans le cadre de la plate-forme de service "Topographie et Réseaux" ainsi que son annexe relative à la charte partenariale régissant le référentiel communautaire topographique et réseaux de Rennes Métropole, et d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention ;

FIN DE SÉANCE 22h44

NOM - Prénom	SIGNATURE
RICHEUX Paulette	
BARBE Raymond	
BLOUTIN Jacky	Absent excusé
CARESMEL Annie	
JAUNET Yvan	
LE GARREC Ronan	
MENARD Françoise	
MENEUX Loïc	
MUSSETA Jean-Christophe	
PEAN Michel	
RENOUX Thierry	
SICOT Philippe	
TROISMOULINS Cécile	



**PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 27 JANVIER 2014**



Date de convocation :
20 janvier 2014

Date d'affichage :
20 janvier 2014

Nombre de conseillers :

En exercice 13

Présents 12

Procuration 1

L'an deux mil quatorze, le vingt-sept janvier à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Paulette RICHEUX, Maire de Clayes.

Etaient présents :

Mmes RICHEUX, CARESMEL, MÉNARD, TROISMOULINS
MM. PÉAN, MENEUX, SICOT, RENOUX, BARBE, JAUNET, LE GARREC,
MUSSETA.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent représenté : M BLOUTIN

Procuration : M BLOUTIN à M MENEUX

Madame Annie CARESMEL a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2013 est adopté à l'unanimité

DEL 081-14-001 : RÉNOVATION DE LA MAIRIE : VALIDATION APD ET DEMANDE SUBVENTION DETR

Par délibération n°081-13-059 en date du 7 octobre 2013, le Conseil Municipal a attribué la Maîtrise d'œuvre du projet de rénovation de la Mairie au groupement Liouville & Jan + Ecodiag.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'Avant-Projet Détaillé (APD) remis par la Maîtrise d'œuvre. Il en résulte un coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage la Maîtrise d'œuvre de 454 000,00€ ht.

Elle propose aux membres du Conseil Municipal de valider cet APD.

Vu la circulaire préfectorale du 28 novembre 2013, le projet de rénovation de la Mairie s'inscrit dans le cadre d'éligibilité de la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (DETR), avec un taux de subvention de 40% pour un montant plafond de 400 000,00€ ht.

Madame Le Maire propose de solliciter de l'État une subvention au titre DETR 2014.

Le plan de financement, à ce jour, se présente comme suit :

- Coût prévisionnel ht	454 000,00 €
- Maîtrise d'œuvre ht	28 000,00 €
- DETR	160 000,00 €
- Autofinancement	322 000,00 €

Après délibération, **à 7 voix contre 5**, le Conseil Municipal :

- ♦ refuse d'approuver l'Avant-Projet Détaillé (APD) pour un montant prévisionnel des taux de 454 000,00€ht ;

A noter que le rejet de l'APD entraîne l'impossibilité de solliciter la DETR pour 2014

DEL 081-14-002 : PLATE-FORME DE SERVICES AUX COMMUNES DE RENNES MÉTROPOLE
« TOPOGRAPHIE ET RÉSEAUX »

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au projet de plate-forme de service "Topographie et Réseaux" de Rennes Métropole afin de permettre la numérisation et l'exploitation des réseaux communaux.

Rennes Métropole propose aux communes des procédures d'encadrement technique de prestations d'acquisition de données topographiques et réseaux ainsi qu'une organisation autour d'une base de données mutualisée « Le Référentiel Communautaire Topographique et Réseaux ». Cette base de données centralisera et capitalisera les informations recueillies qui vont permettre aux communes de satisfaire à leurs obligations réglementaires et aux nécessités de leur gestion.

Après délibération, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal décide :

- ♦ d'approuver la constitution d'un groupement de commandes relatif à l'acquisition de données topographiques et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention constitutive de groupement selon le projet annexé à la présente délibération ;
- ♦ d'autoriser Madame le Maire à exécuter le ou les marchés élaborés par le groupement, à émettre avec les cocontractants retenus des commandes de prestations, ainsi que tous documents utiles à intervenir dans le cadre de l'exécution ;
- ♦ d'approuver la convention de mise en place et d'organisation dans le cadre de la plate-forme de service "Topographie et Réseaux" ainsi que son annexe relative à la charte partenariale régissant le référentiel communautaire topographique et réseaux de Rennes Métropole, et d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention ;

FIN DE SÉANCE 22h44

NOM - Prénom	SIGNATURE
RICHEUX Paulette	
BARBE Raymond	
BLOUTIN Jacky	Absent excusé
CARESMEL Annie	
JAUNET Yvan	
LE GARREC Ronan	
MENARD Françoise	
MENEUX Loïc	
MUSSETA Jean-Christophe	
PEAN Michel	
RENOUX Thierry	
SICOT Philippe	
TROISMOULINS Cécile	



**PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 27 JANVIER 2014**



Date de convocation :
20 janvier 2014

Date d'affichage :
20 janvier 2014

Nombre de conseillers :

En exercice 13

Présents 12

Procuration 1

L'an deux mil quatorze, le vingt-sept janvier à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Paulette RICHEUX, Maire de Clayes.

Etaient présents :

Mmes RICHEUX, CARESMEL, MÉNARD, TROISMOULINS
MM. PÉAN, MENEUX, SICOT, RENOUX, BARBE, JAUNET, LE GARREC,
MUSSETA.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent représenté : M BLOUTIN

Procuration : M BLOUTIN à M MENEUX

Madame Annie CARESMEL a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2013 est adopté à l'unanimité

DEL 081-14-001 : RÉNOVATION DE LA MAIRIE : VALIDATION APD ET DEMANDE SUBVENTION DETR

Par délibération n°081-13-059 en date du 7 octobre 2013, le Conseil Municipal a attribué la Maîtrise d'œuvre du projet de rénovation de la Mairie au groupement Liouville & Jan + Ecodiag.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'Avant-Projet Détaillé (APD) remis par la Maîtrise d'œuvre. Il en résulte un coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage la Maîtrise d'œuvre de 454 000,00€ ht.

Elle propose aux membres du Conseil Municipal de valider cet APD.

Vu la circulaire préfectorale du 28 novembre 2013, le projet de rénovation de la Mairie s'inscrit dans le cadre d'éligibilité de la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (DETR), avec un taux de subvention de 40% pour un montant plafond de 400 000,00€ ht.

Madame Le Maire propose de solliciter de l'État une subvention au titre DETR 2014.

Le plan de financement, à ce jour, se présente comme suit :

- Coût prévisionnel ht	454 000,00 €
- Maîtrise d'œuvre ht	28 000,00 €
- DETR	160 000,00 €
- Autofinancement	322 000,00 €

Après délibération, **à 7 voix contre 5**, le Conseil Municipal :

- ♦ refuse d'approuver l'Avant-Projet Détaillé (APD) pour un montant prévisionnel des taux de 454 000,00€ht ;

A noter que le rejet de l'APD entraîne l'impossibilité de solliciter la DETR pour 2014

DEL 081-14-002 : PLATE-FORME DE SERVICES AUX COMMUNES DE RENNES MÉTROPOLE
« TOPOGRAPHIE ET RÉSEAUX »

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au projet de plate-forme de service "Topographie et Réseaux" de Rennes Métropole afin de permettre la numérisation et l'exploitation des réseaux communaux.

Rennes Métropole propose aux communes des procédures d'encadrement technique de prestations d'acquisition de données topographiques et réseaux ainsi qu'une organisation autour d'une base de données mutualisée « Le Référentiel Communautaire Topographique et Réseaux ». Cette base de données centralisera et capitalisera les informations recueillies qui vont permettre aux communes de satisfaire à leurs obligations réglementaires et aux nécessités de leur gestion.

Après délibération, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal décide :

- ♦ d'approuver la constitution d'un groupement de commandes relatif à l'acquisition de données topographiques et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention constitutive de groupement selon le projet annexé à la présente délibération ;
- ♦ d'autoriser Madame le Maire à exécuter le ou les marchés élaborés par le groupement, à émettre avec les cocontractants retenus des commandes de prestations, ainsi que tous documents utiles à intervenir dans le cadre de l'exécution ;
- ♦ d'approuver la convention de mise en place et d'organisation dans le cadre de la plate-forme de service "Topographie et Réseaux" ainsi que son annexe relative à la charte partenariale régissant le référentiel communautaire topographique et réseaux de Rennes Métropole, et d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention ;

FIN DE SÉANCE 22h44

NOM - Prénom	SIGNATURE
RICHEUX Paulette	
BARBE Raymond	
BLOUTIN Jacky	Absent excusé
CARESMEL Annie	
JAUNET Yvan	
LE GARREC Ronan	
MENARD Françoise	
MENEUX Loïc	
MUSSETA Jean-Christophe	
PEAN Michel	
RENOUX Thierry	
SICOT Philippe	
TROISMOULINS Cécile	



**PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 27 JANVIER 2014**



Date de convocation :
20 janvier 2014

Date d'affichage :
20 janvier 2014

Nombre de conseillers :

En exercice 13

Présents 12

Procuration 1

L'an deux mil quatorze, le vingt-sept janvier à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Paulette RICHEUX, Maire de Clayes.

Etaient présents :

Mmes RICHEUX, CARESMEL, MÉNARD, TROISMOULINS
MM. PÉAN, MENEUX, SICOT, RENOUX, BARBE, JAUNET, LE GARREC,
MUSSETA.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent représenté : M BLOUTIN

Procuration : M BLOUTIN à M MENEUX

Madame Annie CARESMEL a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2013 est adopté à l'unanimité

DEL 081-14-001 : RÉNOVATION DE LA MAIRIE : VALIDATION APD ET DEMANDE SUBVENTION DETR

Par délibération n°081-13-059 en date du 7 octobre 2013, le Conseil Municipal a attribué la Maîtrise d'œuvre du projet de rénovation de la Mairie au groupement Liouville & Jan + Ecodiag.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'Avant-Projet Détaillé (APD) remis par la Maîtrise d'œuvre. Il en résulte un coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage la Maîtrise d'œuvre de 454 000,00€ ht.

Elle propose aux membres du Conseil Municipal de valider cet APD.

Vu la circulaire préfectorale du 28 novembre 2013, le projet de rénovation de la Mairie s'inscrit dans le cadre d'éligibilité de la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (DETR), avec un taux de subvention de 40% pour un montant plafond de 400 000,00€ ht.

Madame Le Maire propose de solliciter de l'État une subvention au titre DETR 2014.

Le plan de financement, à ce jour, se présente comme suit :

- Coût prévisionnel ht	454 000,00 €
- Maîtrise d'œuvre ht	28 000,00 €
- DETR	160 000,00 €
- Autofinancement	322 000,00 €

Après délibération, **à 7 voix contre 5**, le Conseil Municipal :

- ♦ refuse d'approuver l'Avant-Projet Détaillé (APD) pour un montant prévisionnel des taux de 454 000,00€ht ;

A noter que le rejet de l'APD entraîne l'impossibilité de solliciter la DETR pour 2014

DEL 081-14-002 : PLATE-FORME DE SERVICES AUX COMMUNES DE RENNES MÉTROPOLE
« TOPOGRAPHIE ET RÉSEAUX »

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au projet de plate-forme de service "Topographie et Réseaux" de Rennes Métropole afin de permettre la numérisation et l'exploitation des réseaux communaux.

Rennes Métropole propose aux communes des procédures d'encadrement technique de prestations d'acquisition de données topographiques et réseaux ainsi qu'une organisation autour d'une base de données mutualisée « Le Référentiel Communautaire Topographique et Réseaux ». Cette base de données centralisera et capitalisera les informations recueillies qui vont permettre aux communes de satisfaire à leurs obligations réglementaires et aux nécessités de leur gestion.

Après délibération, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal décide :

- ♦ d'approuver la constitution d'un groupement de commandes relatif à l'acquisition de données topographiques et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention constitutive de groupement selon le projet annexé à la présente délibération ;
- ♦ d'autoriser Madame le Maire à exécuter le ou les marchés élaborés par le groupement, à émettre avec les cocontractants retenus des commandes de prestations, ainsi que tous documents utiles à intervenir dans le cadre de l'exécution ;
- ♦ d'approuver la convention de mise en place et d'organisation dans le cadre de la plate-forme de service "Topographie et Réseaux" ainsi que son annexe relative à la charte partenariale régissant le référentiel communautaire topographique et réseaux de Rennes Métropole, et d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention ;

FIN DE SÉANCE 22h44

NOM - Prénom	SIGNATURE
RICHEUX Paulette	
BARBE Raymond	
BLOUTIN Jacky	Absent excusé
CARESMEL Annie	
JAUNET Yvan	
LE GARREC Ronan	
MENARD Françoise	
MENEUX Loïc	
MUSSETA Jean-Christophe	
PEAN Michel	
RENOUX Thierry	
SICOT Philippe	
TROISMOULINS Cécile	



**PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 27 JANVIER 2014**



Date de convocation :
20 janvier 2014

Date d'affichage :
20 janvier 2014

Nombre de conseillers :

En exercice 13

Présents 12

Procuration 1

L'an deux mil quatorze, le vingt-sept janvier à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Paulette RICHEUX, Maire de Clayes.

Etaient présents :

Mmes RICHEUX, CARESMEL, MÉNARD, TROISMOULINS
MM. PÉAN, MENEUX, SICOT, RENOUX, BARBE, JAUNET, LE GARREC,
MUSSETA.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent représenté : M BLOUTIN

Procuration : M BLOUTIN à M MENEUX

Madame Annie CARESMEL a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2013 est adopté à l'unanimité

DEL 081-14-001 : RÉNOVATION DE LA MAIRIE : VALIDATION APD ET DEMANDE SUBVENTION DETR

Par délibération n°081-13-059 en date du 7 octobre 2013, le Conseil Municipal a attribué la Maîtrise d'œuvre du projet de rénovation de la Mairie au groupement Liouville & Jan + Ecodiag.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'Avant-Projet Détaillé (APD) remis par la Maîtrise d'œuvre. Il en résulte un coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage la Maîtrise d'œuvre de 454 000,00€ ht.

Elle propose aux membres du Conseil Municipal de valider cet APD.

Vu la circulaire préfectorale du 28 novembre 2013, le projet de rénovation de la Mairie s'inscrit dans le cadre d'éligibilité de la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (DETR), avec un taux de subvention de 40% pour un montant plafond de 400 000,00€ ht.

Madame Le Maire propose de solliciter de l'État une subvention au titre DETR 2014.

Le plan de financement, à ce jour, se présente comme suit :

- Coût prévisionnel ht	454 000,00 €
- Maîtrise d'œuvre ht	28 000,00 €
- DETR	160 000,00 €
- Autofinancement	322 000,00 €

Après délibération, **à 7 voix contre 5**, le Conseil Municipal :

- ♦ refuse d'approuver l'Avant-Projet Détaillé (APD) pour un montant prévisionnel des taux de 454 000,00€ht ;

A noter que le rejet de l'APD entraîne l'impossibilité de solliciter la DETR pour 2014

DEL 081-14-002 : PLATE-FORME DE SERVICES AUX COMMUNES DE RENNES MÉTROPOLE
« TOPOGRAPHIE ET RÉSEAUX »

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au projet de plate-forme de service "Topographie et Réseaux" de Rennes Métropole afin de permettre la numérisation et l'exploitation des réseaux communaux.

Rennes Métropole propose aux communes des procédures d'encadrement technique de prestations d'acquisition de données topographiques et réseaux ainsi qu'une organisation autour d'une base de données mutualisée « Le Référentiel Communautaire Topographique et Réseaux ». Cette base de données centralisera et capitalisera les informations recueillies qui vont permettre aux communes de satisfaire à leurs obligations réglementaires et aux nécessités de leur gestion.

Après délibération, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal décide :

- ♦ d'approuver la constitution d'un groupement de commandes relatif à l'acquisition de données topographiques et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention constitutive de groupement selon le projet annexé à la présente délibération ;
- ♦ d'autoriser Madame le Maire à exécuter le ou les marchés élaborés par le groupement, à émettre avec les cocontractants retenus des commandes de prestations, ainsi que tous documents utiles à intervenir dans le cadre de l'exécution ;
- ♦ d'approuver la convention de mise en place et d'organisation dans le cadre de la plate-forme de service "Topographie et Réseaux" ainsi que son annexe relative à la charte partenariale régissant le référentiel communautaire topographique et réseaux de Rennes Métropole, et d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention ;

FIN DE SÉANCE 22h44

NOM - Prénom	SIGNATURE
RICHEUX Paulette	
BARBE Raymond	
BLOUTIN Jacky	Absent excusé
CARESMEL Annie	
JAUNET Yvan	
LE GARREC Ronan	
MENARD Françoise	
MENEUX Loïc	
MUSSETA Jean-Christophe	
PEAN Michel	
RENOUX Thierry	
SICOT Philippe	
TROISMOULINS Cécile	



**PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 27 JANVIER 2014**



Date de convocation :
20 janvier 2014

Date d'affichage :
20 janvier 2014

Nombre de conseillers :

En exercice 13

Présents 12

Procuration 1

L'an deux mil quatorze, le vingt-sept janvier à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Paulette RICHEUX, Maire de Clayes.

Etaient présents :

Mmes RICHEUX, CARESMEL, MÉNARD, TROISMOULINS
MM. PÉAN, MENEUX, SICOT, RENOUX, BARBE, JAUNET, LE GARREC,
MUSSETA.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent représenté : M BLOUTIN

Procuration : M BLOUTIN à M MENEUX

Madame Annie CARESMEL a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2013 est adopté à l'unanimité

DEL 081-14-001 : RÉNOVATION DE LA MAIRIE : VALIDATION APD ET DEMANDE SUBVENTION DETR

Par délibération n°081-13-059 en date du 7 octobre 2013, le Conseil Municipal a attribué la Maîtrise d'œuvre du projet de rénovation de la Mairie au groupement Liouville & Jan + Ecodiag.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'Avant-Projet Détaillé (APD) remis par la Maîtrise d'œuvre. Il en résulte un coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage la Maîtrise d'œuvre de 454 000,00€ ht.

Elle propose aux membres du Conseil Municipal de valider cet APD.

Vu la circulaire préfectorale du 28 novembre 2013, le projet de rénovation de la Mairie s'inscrit dans le cadre d'éligibilité de la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (DETR), avec un taux de subvention de 40% pour un montant plafond de 400 000,00€ ht.

Madame Le Maire propose de solliciter de l'État une subvention au titre DETR 2014.

Le plan de financement, à ce jour, se présente comme suit :

- Coût prévisionnel ht	454 000,00 €
- Maîtrise d'œuvre ht	28 000,00 €
- DETR	160 000,00 €
- Autofinancement	322 000,00 €

Après délibération, **à 7 voix contre 5**, le Conseil Municipal :

- ♦ refuse d'approuver l'Avant-Projet Détaillé (APD) pour un montant prévisionnel des taux de 454 000,00€ht ;

A noter que le rejet de l'APD entraîne l'impossibilité de solliciter la DETR pour 2014

DEL 081-14-002 : PLATE-FORME DE SERVICES AUX COMMUNES DE RENNES MÉTROPOLE
« TOPOGRAPHIE ET RÉSEAUX »

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au projet de plate-forme de service "Topographie et Réseaux" de Rennes Métropole afin de permettre la numérisation et l'exploitation des réseaux communaux.

Rennes Métropole propose aux communes des procédures d'encadrement technique de prestations d'acquisition de données topographiques et réseaux ainsi qu'une organisation autour d'une base de données mutualisée « Le Référentiel Communautaire Topographique et Réseaux ». Cette base de données centralisera et capitalisera les informations recueillies qui vont permettre aux communes de satisfaire à leurs obligations réglementaires et aux nécessités de leur gestion.

Après délibération, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal décide :

- ♦ d'approuver la constitution d'un groupement de commandes relatif à l'acquisition de données topographiques et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention constitutive de groupement selon le projet annexé à la présente délibération ;
- ♦ d'autoriser Madame le Maire à exécuter le ou les marchés élaborés par le groupement, à émettre avec les cocontractants retenus des commandes de prestations, ainsi que tous documents utiles à intervenir dans le cadre de l'exécution ;
- ♦ d'approuver la convention de mise en place et d'organisation dans le cadre de la plate-forme de service "Topographie et Réseaux" ainsi que son annexe relative à la charte partenariale régissant le référentiel communautaire topographique et réseaux de Rennes Métropole, et d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention ;

FIN DE SÉANCE 22h44

NOM - Prénom	SIGNATURE
RICHEUX Paulette	
BARBE Raymond	
BLOUTIN Jacky	Absent excusé
CARESMEL Annie	
JAUNET Yvan	
LE GARREC Ronan	
MENARD Françoise	
MENEUX Loïc	
MUSSETA Jean-Christophe	
PEAN Michel	
RENOUX Thierry	
SICOT Philippe	
TROISMOULINS Cécile	



**PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 27 JANVIER 2014**



Date de convocation :
20 janvier 2014

Date d'affichage :
20 janvier 2014

Nombre de conseillers :

En exercice 13

Présents 12

Procuration 1

L'an deux mil quatorze, le vingt-sept janvier à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Paulette RICHEUX, Maire de Clayes.

Etaient présents :

Mmes RICHEUX, CARESMEL, MÉNARD, TROISMOULINS
MM. PÉAN, MENEUX, SICOT, RENOUX, BARBE, JAUNET, LE GARREC,
MUSSETA.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent représenté : M BLOUTIN

Procuration : M BLOUTIN à M MENEUX

Madame Annie CARESMEL a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2013 est adopté à l'unanimité

DEL 081-14-001 : RÉNOVATION DE LA MAIRIE : VALIDATION APD ET DEMANDE SUBVENTION DETR

Par délibération n°081-13-059 en date du 7 octobre 2013, le Conseil Municipal a attribué la Maîtrise d'œuvre du projet de rénovation de la Mairie au groupement Liouville & Jan + Ecodiag.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'Avant-Projet Détaillé (APD) remis par la Maîtrise d'œuvre. Il en résulte un coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage la Maîtrise d'œuvre de 454 000,00€ ht.

Elle propose aux membres du Conseil Municipal de valider cet APD.

Vu la circulaire préfectorale du 28 novembre 2013, le projet de rénovation de la Mairie s'inscrit dans le cadre d'éligibilité de la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (DETR), avec un taux de subvention de 40% pour un montant plafond de 400 000,00€ ht.

Madame Le Maire propose de solliciter de l'État une subvention au titre DETR 2014.

Le plan de financement, à ce jour, se présente comme suit :

- Coût prévisionnel ht	454 000,00 €
- Maîtrise d'œuvre ht	28 000,00 €
- DETR	160 000,00 €
- Autofinancement	322 000,00 €

Après délibération, **à 7 voix contre 5**, le Conseil Municipal :

- ♦ refuse d'approuver l'Avant-Projet Détaillé (APD) pour un montant prévisionnel des taux de 454 000,00€ht ;

A noter que le rejet de l'APD entraîne l'impossibilité de solliciter la DETR pour 2014

DEL 081-14-002 : PLATE-FORME DE SERVICES AUX COMMUNES DE RENNES MÉTROPOLE
« TOPOGRAPHIE ET RÉSEAUX »

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au projet de plate-forme de service "Topographie et Réseaux" de Rennes Métropole afin de permettre la numérisation et l'exploitation des réseaux communaux.

Rennes Métropole propose aux communes des procédures d'encadrement technique de prestations d'acquisition de données topographiques et réseaux ainsi qu'une organisation autour d'une base de données mutualisée « Le Référentiel Communautaire Topographique et Réseaux ». Cette base de données centralisera et capitalisera les informations recueillies qui vont permettre aux communes de satisfaire à leurs obligations réglementaires et aux nécessités de leur gestion.

Après délibération, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal décide :

- ♦ d'approuver la constitution d'un groupement de commandes relatif à l'acquisition de données topographiques et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention constitutive de groupement selon le projet annexé à la présente délibération ;
- ♦ d'autoriser Madame le Maire à exécuter le ou les marchés élaborés par le groupement, à émettre avec les cocontractants retenus des commandes de prestations, ainsi que tous documents utiles à intervenir dans le cadre de l'exécution ;
- ♦ d'approuver la convention de mise en place et d'organisation dans le cadre de la plate-forme de service "Topographie et Réseaux" ainsi que son annexe relative à la charte partenariale régissant le référentiel communautaire topographique et réseaux de Rennes Métropole, et d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention ;

FIN DE SÉANCE 22h44

NOM - Prénom	SIGNATURE
RICHEUX Paulette	
BARBE Raymond	
BLOUTIN Jacky	Absent excusé
CARESMEL Annie	
JAUNET Yvan	
LE GARREC Ronan	
MENARD Françoise	
MENEUX Loïc	
MUSSETA Jean-Christophe	
PEAN Michel	
RENOUX Thierry	
SICOT Philippe	
TROISMOULINS Cécile	



**PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 27 JANVIER 2014**



Date de convocation :
20 janvier 2014

Date d'affichage :
20 janvier 2014

Nombre de conseillers :

En exercice 13

Présents 12

Procuration 1

L'an deux mil quatorze, le vingt-sept janvier à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Paulette RICHEUX, Maire de Clayes.

Etaient présents :

Mmes RICHEUX, CARESMEL, MÉNARD, TROISMOULINS
MM. PÉAN, MENEUX, SICOT, RENOUX, BARBE, JAUNET, LE GARREC,
MUSSETA.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent représenté : M BLOUTIN

Procuration : M BLOUTIN à M MENEUX

Madame Annie CARESMEL a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2013 est adopté à l'unanimité

DEL 081-14-001 : RÉNOVATION DE LA MAIRIE : VALIDATION APD ET DEMANDE SUBVENTION DETR

Par délibération n°081-13-059 en date du 7 octobre 2013, le Conseil Municipal a attribué la Maîtrise d'œuvre du projet de rénovation de la Mairie au groupement Liouville & Jan + Ecodiag.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'Avant-Projet Détaillé (APD) remis par la Maîtrise d'œuvre. Il en résulte un coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage la Maîtrise d'œuvre de 454 000,00€ ht.

Elle propose aux membres du Conseil Municipal de valider cet APD.

Vu la circulaire préfectorale du 28 novembre 2013, le projet de rénovation de la Mairie s'inscrit dans le cadre d'éligibilité de la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (DETR), avec un taux de subvention de 40% pour un montant plafond de 400 000,00€ ht.

Madame Le Maire propose de solliciter de l'État une subvention au titre DETR 2014.

Le plan de financement, à ce jour, se présente comme suit :

- Coût prévisionnel ht	454 000,00 €
- Maîtrise d'œuvre ht	28 000,00 €
- DETR	160 000,00 €
- Autofinancement	322 000,00 €

Après délibération, **à 7 voix contre 5**, le Conseil Municipal :

- ♦ refuse d'approuver l'Avant-Projet Détaillé (APD) pour un montant prévisionnel des taux de 454 000,00€ht ;

A noter que le rejet de l'APD entraîne l'impossibilité de solliciter la DETR pour 2014

DEL 081-14-002 : PLATE-FORME DE SERVICES AUX COMMUNES DE RENNES MÉTROPOLE
« TOPOGRAPHIE ET RÉSEAUX »

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au projet de plate-forme de service "Topographie et Réseaux" de Rennes Métropole afin de permettre la numérisation et l'exploitation des réseaux communaux.

Rennes Métropole propose aux communes des procédures d'encadrement technique de prestations d'acquisition de données topographiques et réseaux ainsi qu'une organisation autour d'une base de données mutualisée « Le Référentiel Communautaire Topographique et Réseaux ». Cette base de données centralisera et capitalisera les informations recueillies qui vont permettre aux communes de satisfaire à leurs obligations réglementaires et aux nécessités de leur gestion.

Après délibération, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal décide :

- ♦ d'approuver la constitution d'un groupement de commandes relatif à l'acquisition de données topographiques et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention constitutive de groupement selon le projet annexé à la présente délibération ;
- ♦ d'autoriser Madame le Maire à exécuter le ou les marchés élaborés par le groupement, à émettre avec les cocontractants retenus des commandes de prestations, ainsi que tous documents utiles à intervenir dans le cadre de l'exécution ;
- ♦ d'approuver la convention de mise en place et d'organisation dans le cadre de la plate-forme de service "Topographie et Réseaux" ainsi que son annexe relative à la charte partenariale régissant le référentiel communautaire topographique et réseaux de Rennes Métropole, et d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention ;

FIN DE SÉANCE 22h44

NOM - Prénom	SIGNATURE
RICHEUX Paulette	
BARBE Raymond	
BLOUTIN Jacky	Absent excusé
CARESMEL Annie	
JAUNET Yvan	
LE GARREC Ronan	
MENARD Françoise	
MENEUX Loïc	
MUSSETA Jean-Christophe	
PEAN Michel	
RENOUX Thierry	
SICOT Philippe	
TROISMOULINS Cécile	